

Province de Québec

6 décembre 2011

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 5 décembre 2011 à 20h00.

Sont présents : Patrick Morin Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 6 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2011-197 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2011-198 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2011-199 Transferts budgétaires et affectations de l'excédent accumulé non affecté

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les transferts budgétaires et les affectations selon la liste soumise en date du 5 décembre 2011.

2011-200 Accepter les comptes du mois de novembre 2011

La liste des comptes du mois de novembre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de novembre au montant de 23,261.83\$ et en autorise le paiement.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

2011-201 Soumissions – diesel

Deux soumissions ont été reçues et ouvertes : Pétroles BSL 1.2609\$ et Gaz-O-Bar 1.2509\$, prix à la rampe de chargement du 2 décembre + marge de profit + taxes.

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission la plus basse

conforme, soit celle de Gaz-O-Bar, dont la marge de profit est inférieure à l'autre soumission, pour la fourniture de diesel pour 2012.

2011-202 Demande d'ouverture de chemin non entretenu l'hiver

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'accorder l'autorisation d'ouvrir une partie de la route Ouellet côté sud et une partie du rang 5 Est à partir du # 575 jusqu'à la route Ouellet sur une distance d'environ 1 km à Rodrigue Gendron, ce chemin devant être ouvert à ses frais, à la circulation automobile dans les deux sens, d'une façon sécuritaire, une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 millions ayant été fournie. Les dispositions du règlement régissant les procédures d'ouverture seront appliquées et des constats d'infraction seront émis s'il y a contravention audit règlement.

2011-203 Demande d'ouverture de chemin non entretenu l'hiver

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'accorder l'autorisation d'ouvrir occasionnellement une partie du chemin des Bois-Francis à partir de la route Centrale jusqu'à sa résidence sur une distance de 0,7 km à Gaétan Paulin, ce chemin devant être ouvert à ses frais, à la circulation automobile dans les deux sens, d'une façon sécuritaire, une preuve d'assurance responsabilité civile d'un million ayant été fournie. Les dispositions du règlement régissant les procédures d'ouverture seront appliquées et des constats d'infraction seront émis s'il y a contravention audit règlement.

2011-204 Appel d'offres sur invitation – achat d'un chargeur sur roues

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme MM. Robert Savoie, Patrique Côté et Jean-François Beaulieu, et Robert St-Pierre et Jean-Yves Brillant comme personnes ressources, pour préparer la partie technique du devis pour l'achat d'un chargeur sur roues, neuf ou usagé, avec reprise de la vieille rétrocaveuse, et mandate la directrice générale pour demander des soumissions sur invitation à au moins 2 fournisseurs pour l'achat d'un chargeur sur roues, neuf ou usagé. Les soumissions seront reçues jusqu'au 5 janvier 2012 à 15h00 pour être ouvertes immédiatement après la clôture. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

2011-205 Appel d'offres dans le Jaseur – déblaiement du trottoir

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de demander des soumissions pour le déblaiement du trottoir pour la saison 2011-2012 sur une distance d'environ 1 km, la soumission devant comprendre un coût forfaitaire pour le contrat et un taux horaire. Les soumissions seront reçues jusqu'au 19 décembre 2011 à 15h00 pour être ouvertes immédiatement après la clôture. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

2011-206 Démission - comité d'urbanisme

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de M. Richard St-Pierre comme membre du

comité consultatif d'urbanisme. Une lettre de remerciements sera envoyée à M. St-Pierre et Mme Gilberte Cimon qui faisaient tous deux partie du comité depuis sa formation en 1986.

2011-207 Ordonnance de la cour

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Josée Deschênes, inspectrice en urbanisme, à demander une ordonnance de la cour, à même le constat d'infraction, tel que suggéré par la greffière de la cour municipale, dans le dossier de M. Georges-Henri Desjardins.

2011-208 Bilan – terrain de jeux

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'approuver le bilan dressé pour le terrain de jeux 2011 et d'autoriser un paiement de 203.59\$ à la Corporation des Sports et Loisirs, qui constitue le montant résiduel à payer pour la prise en charge du terrain de jeux par la Corporation des Loisirs.

2011-209 Bénévolat et reconnaissance – cocktail du conseil municipal

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'organisation d'un 5 à 7 pour la reconnaissance et le bénévolat, en invitant, entre autres, les membres du conseil, employés municipaux, présidents de corporations, Fabrique, comités, et leurs conjoints, pour un montant de 250\$ approximativement, à même le budget Réceptions.

2011-210 Projet de Parc intergénérationnel – PIQM-MADA

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien autorise la présentation du projet de Parc intergénérationnel pour une municipalité amie des aînés : phase 1 au PIQM-MADA et s'engage à payer sa part des coûts admissibles, évalués à 10,000\$, et des coûts d'exploitation continus du projet.

2011-211 Nomination d'un représentant – projet PIQM-MADA

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité de nommer M. Patrick Morin, conseiller responsable des questions familiales, représentant du Conseil municipal pour le projet PIQM-MADA et responsable du dossier aînés.

2011-212 Adoption du règlement # 2011-262 relatif aux pouvoirs et obligations additionnels du directeur général

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie principalement par le Code municipal du Québec aux fins des fonctions, postes et nominations de ses principaux fonctionnaires ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 210 du Code municipal du Québec, le directeur général de la Municipalité en est le fonctionnaire principal ;

ATTENDU QUE le directeur général est responsable de l'administration de la Municipalité et, à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le directeur général est également le secrétaire-trésorier de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il exerce notamment les fonctions prévues à l'article 212 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil peut, par règlement, ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la Municipalité ceux prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le règlement # 2011-262 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet de conférer au directeur général des pouvoirs et obligations additionnels à ceux décrits aux articles 210 à 212 inclusivement du Code municipal du Québec.

Article 3 Pouvoirs et obligations additionnels

Le directeur général assume les pouvoirs et obligations additionnels prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes :

« Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la Loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la Municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la Loi.

Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête. »

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 5^e jour de décembre 2011 .

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Avis de motion – règlement établissant les taux de taxes 2012

Ghislain Blais donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2011-263 établissant les taux de taxes pour 2012.

2011-213 Calendrier 2012 des séances du conseil

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront à la salle du conseil, 181 route Centrale, le lundi et qui débuteront à 20h :

9 janvier	6 février	5 mars	2 avril
7 mai	4 juin	9 juillet	13 août
10 septembre	8 octobre	5 novembre	3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Correspondance

2011-214 Contrat entretien et soutien applications

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal renouvelle le contrat d'entretien et soutien applications avec PG Solutions au montant de 3 511,09\$ incluant les taxes.

2011-215 Assurances de la municipalité

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'assurance des bâtiments, responsabilité civile et automobile avec Gagnon, Rochette et associés inc., au montant de 11 446\$ plus taxes pour la période du 5 décembre 2011 au 5 décembre 2012 et en autorise le paiement.

2011-216 Renouvellement à long terme du programme AccèsLogis Québec

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité de Saint-Valérien ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Il est proposé par Patrick Morin, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité de :

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

2011-217 Exigences du MDDEP - certificat d'autorisation pour égout sanitaire avenue du Versant- rue du Ruisseau-Raphaël

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien s'engage à vidanger ses étangs aérés durant l'année 2012 et confirme qu'elle est en mesure, pour chacun des lots du développement résidentiel, d'appliquer le *Règlement sur le captage des eaux souterraines (c. Q-2, r.6)* en ce qui concerne l'émission des permis pour l'établissement des captages d'eau souterraine.

2011-218 Remplacement de l'ordinateur du bureau

2 soumissions ont été demandées : PG Solutions et Aténa informatique.

Il est proposé par Jovette Taillefer, appuyé par Patrick Morin et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse conforme, soit celle de Aténa informatique pour l'équipement, Windows 7 32 bits, Office, 2 disques durs externes, installation et configuration de tous les logiciels et données actuelles pour un montant total de 1953\$ plus taxes, tel que soumis, sauf l'installation et configuration des logiciels comptables de PG et données actuelles qui seront exécutées par PG Solutions au coût de 200\$ plus taxes.

2011-219 Vacances à payer et fermeture du bureau durant les Fêtes

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une semaine de vacances due à la directrice générale, qui n'a pas pu la prendre en 2011 et de fermer le bureau municipal du 26 décembre 2011 au 4 janvier 2012 inclusivement pour la période des Fêtes.

2011-220 Virement du versement capital et intérêts – emprunt réseau d’égout

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l’unanimité d’autoriser un virement de 17 384,17\$ au compte 21783 pour le paiement dû le 14 janvier 2012.

2011-221 Entente intermunicipale – collecte et transport des matières résiduelles

Considérant que le comité de suivi a procédé à l’évaluation de l’entente sur la collecte et le transport des matières résiduelles, tel que spécifié à l’article 14;

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Patrick Morin et résolu à l’unanimité que la municipalité de Saint-Valérien approuve le budget et le calendrier des collectes, ainsi que l’évaluation de l’entente par le comité. Les directives concernant l’employé qui effectue la collecte, soumis par la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, seront publiées dans le Jaseur.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h40 par Jasmin Michaud et acceptée à l’unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Province de Québec

20 décembre 2011

Séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 19 décembre 2011 à 20h00.

Sont présents : Patrick Morin Patrique Côté
 Jasmin Michaud Jovette Taillefer
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Aucune personne présente dans la salle.

Ouverture de la séance

L’avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

Présentation du profil, budget et objectifs par M. le Maire

2011-222 Adoption du budget 2012 et du programme triennal des immobilisations

ATTENDU que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins égaux aux charges qui y figurent;

ATTENDU que le conseil doit également adopter un programme triennal d'immobilisations pour les années 2012 à 2014;

En conséquence, il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jovette Taillefer et résolu à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2012 à 2014 soit adoptés, le tout réparti comme suit :

REVENUS

Taxes	642 342 \$	
Paievements tenant lieu de taxes	22 829	
Autres services rendus	92 350	
Imposition de droits, amendes et intérêts	14 070	
Transferts	491 841	
TOTAL DES REVENUS		<u>1 263 432 \$</u>

CHARGES

Administration générale	224 739 \$	
Sécurité publique	116 411	
Transport	309 146	
Hygiène du milieu	135 943	
Santé et bien-être	2 790	
Aménagement, urbanisme et développement	47 057	
Loisirs et culture	41 339	
Frais de financement	22 857	
TOTAL DES CHARGES:	900 282 \$	

AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Remboursement en capital	78 699	
Activités d'investissement	312 591	
Excédent de fonctionnement non affecté	(26 140)	
Excédent de fonctionnement affecté	(2 000)	

TOTAL DES CHARGES ET AUTRES ACTIVITÉS : **1 263 432 \$**

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS :

	Année 2012	Année 2013	Année 2014
Total des dépenses anticipées	375 800 \$	177 183 \$	0 \$

La ventilation de ces immobilisations apparaît au formulaire PT-1 du cahier du programme triennal des immobilisations.

2011-223 Adoption du règlement # 2011-263 établissant les taux de taxes pour l'exercice financier 2012

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2011;

En conséquence, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2011-263 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.85/100\$ pour l'année 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2012.

ARTICLE 2 Le taux de la taxe foncière spéciale « Soufleuse » est fixé à 0.05/100\$ pour l'année fiscale 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2012.

ARTICLE 3 Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion incendie » est fixé à 0.05/100\$ pour l'année fiscale 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2012.

ARTICLE 4 Le taux de la taxe foncière spéciale « Camion à neige » est fixé à 0.04/100\$ pour l'année fiscale 2012 conformément au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 2012.

ARTICLE 5 Le conseil fixe le tarif pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles pour l'année 2012 selon le tableau suivant :

	Déchets domestiques	Matières recyclables
Logement	150 \$	34 \$
Commerce,garage, ferme	145 \$	34 \$
Chalet	75 \$	17 \$

ARTICLE 6 Le conseil fixe le tarif pour le service de vidange, transport et traitement des boues d'installations septiques pour l'année 2012 à 204\$, réparti sur deux ans pour les résidences hors réseau occupées à l'année et sur quatre ans pour celles occupées de façon saisonnière (chalets), réparti annuellement selon le tableau suivant :

Résidence occupée à l'année	102 \$
Résidence occupée de façon saisonnière	51 \$

ARTICLE 7 Le conseil fixe le tarif réseau d'égout 2012 à 168.00 \$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 8 du règlement d'emprunt # 92-119, pour le service de la dette.

ARTICLE 8 Le conseil fixe le tarif assainissement des eaux 2012 (secteur concerné) à 63.00 \$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 6 du règlement # 93-128, pour le service de la dette.

ARTICLE 9 Le conseil fixe le tarif entretien égout et assainissement 2012 à 223.00 \$ pour tous les usagers du service d'égout, selon l'article 8 du règlement # 93-128, pour l'entretien.

- ARTICLE 10** Le conseil fixe le tarif rue du Coteau 2012 (85% au secteur concerné) à 508.00\$ par unité pour tous les immeubles imposables du secteur desservi par le réseau d'égout, selon l'article 5 du règlement d'emprunt # 2007-222, pour le service de la dette.
- ARTICLE 11** Le conseil fixe le tarif pour le déneigement du chemin des Bois-Francis 2012 à 300 \$ par résidence desservie.
- ARTICLE 12** Le conseil fixe le tarif pour le ramonage des cheminées 2012 à 23.10 \$ par cheminée.
- ARTICLE 13** Le conseil fixe le tarif 2012 pour les licences de chiens à 10.00 \$ par chien.
- ARTICLE 14** Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 18 % à compter du 1er janvier 2012.
- ARTICLE 15** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté ce 19^e jour de décembre 2011.

L'avis public a été donné le 6 décembre 2011.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h35 par Jasmin Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire